



Commission Discipline Territoriale

Extrait de décision du : 08 janvier 2024

- **N.3 Féminin en date du 02 décembre 2023**
Officiel – club A
Classification de la faute : A.1
Motif : Atteinte aux personnes – avec circonstances aggravantes
Attitude incorrecte
Sanction : 4 dates dont 3 dates avec sursis – Période Probatoire 12 mois
Officiel A a une attitude méprisante et menaçante envers l'arbitre.
- **Excellence masculin +16 Poule 2 en date du 26 novembre 2023**
Officiel – club B
Classification de la faute : A.1
Motif : Atteinte aux personnes – avec circonstances particulières
Contestations répétées, attitude incorrecte
Sanction : 3 dates dont 2 dates avec sursis – Période probatoire 12 mois
Officiel B n'a fait que contester les décisions arbitrales.
- **U.18 féminin Division 1 phase 2 en date du 25 novembre 2023**
Officiel – club B
Classification de la faute : A.1
Motif : Atteinte aux personnes – avec circonstances aggravantes
Attitude incorrecte, contestations répétées
Sanction : 3 dates dont 2 avec sursis – Période probatoire 06 mois
Officiel B n'a fait que contester les décisions arbitrales.
- **Coupe de France Départementale F. en date du 18 novembre 2023 (Comité 59)**
Joueuse – club B
Classification de la faute : A.3
Motif : Atteinte aux personnes – avec circonstances aggravantes
Attitude physique menaçante
Sanction : 4 dates dont 2 dates avec sursis – Période probatoire 12 mois
La joueuse a fait des remarques déplacées et menaçantes envers l'arbitre



- **Coupe de France Départementale F. en date du 18 novembre 2023** (Comité 59)
Joueuse – club B
Classification de la faute : A.3
Motif : Atteinte aux personnes – sans circonstances particulières
Geste obscène
Sanction : 3 dates dont 1 date avec sursis – Période probatoire 12 mois
Joueuse a fait un double doigt d'honneur au public

- **+16 masculin M.N. 03 en date du 07 octobre 2023** (Comité 59)
Joueur – club B
Classification de la faute : A.2
Motif : Atteinte aux personnes – sans circonstance particulière
Propos excessifs et déplacés
Sanction : 1 dates dont 1 date avec sursis – Période probatoire 12 mois
Joueur B frustré a traité l'arbitre de « tricheur »

Ludovic Firmin
Président de la C.T.D.